

Partenaires



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

Siège social :

*Centre Hospitalier Gabriel Martin
(CHGM - CHOR)*

*Centre d'Education et de
Prévention à la Santé
(CEPS)*

21 rue Ibrahim Balbolia - 97 460 Saint-Paul

*Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 16h*

Accueil téléphonique :
02 62 96 04 24

contact@reseauvif.com

Plan d'accès



21 rue Ibrahim Balbolia - anciennement 15 rue des Morts

Réseau VIF
Violences IntraFamiliales

**Pour une prise en charge globale
des violences conjugales
et intrafamiliales
à caractère de Grand Danger**

Association Loi 1901
N°SIRET : 798 059 424 00027 - N°APE : 8899B

Missions de l'association

Favoriser l'**amélioration de la prise en charge** des violences conjugales et intrafamiliales ; préférentiellement lorsqu'un **critère de dangerosité** est mis en évidence.

Prévenir le processus de reproduction de la violence : récurrence, transmission inter et trans-générationnelle.

Développer **une approche innovante, globale et systémique** des violences intrafamiliales.

Objectifs

Organiser **une prise en charge de chacun des membres de la famille** (femme et homme en tant que victime ou mis en cause ; enfant exposé aux violences).

Faciliter la **coordination des acteurs** des différents aspects d'intervention (sanitaire, social, juridique, psychologique, éducatif) auprès des personnes concernées par ces situations.

Sensibiliser pour **un meilleur repérage** des situations à transaction violente, et **mobiliser les mesures existantes appropriées**, dont l'ordonnance de protection, l'éviction du conjoint violent, le Téléphone Grave Danger...

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels :
éducateur(trice)s spécialisé(e)s,
psychologues clinicien(ne)s,
chargée de mission VFF,
direction, ...



... travaillant en réseau auprès des partenaires

Etapes de la prise en charge

1. Réception de la **saisine du prescripteur** et prise de contact pour compléments d'informations sur la situation.
2. **Mise en lien avec la victime** (sous 48h).
3. **Pré-DGI** (Diagnostic Global Immédiat), puis **évaluation de la situation familiale** selon les critères de Grand Danger.
4. En cas de situation de Grand Danger, **3 pôles interviennent** pour une prise en charge **globale et individualisée** :
 - Pôle victimes
 - Pôle enfants - parentalité
 - Pôle auteurs auprès des mis en cause, prévenus, détenus et condamnés.
5. **Travail de synthèse** en partenariat autour de la situation.
6. **Suivi de la situation** de 3 à 6 mois. Prise en compte des besoins et des objectifs fixés, par **l'ensemble des acteurs**, en concertation avec la famille.

Intervention sur tout le département